



MAIRE
DE
BUISSON
84110

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 15 mars 2023 à 20h
Corrigé suite CM du 22 mars 2024

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE CRONC, Christine SERRET, Sylvie PUECHLONG, Evelyne MALET, Messieurs Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE, Bernard LIS.

Absents : Vincent ROCHETTE

Secrétaire de séance : Bernard LIS.

Le quorum est atteint (présents 10, votants 11)

Ordre du jour / Délibérations	Vote
1. Approbation du PV du conseil municipal du 15 janvier 2024	Adopté
2. Maintien du statut d'adjoint de l'actuelle deuxième adjointe	Adopté
3. Détermination du nombre d'adjoint : nombre de 2 adjoints	Adopté
4. Election du premier adjoint	Reporté
5. Election d'un délégué titulaire RAO	Adopté
Election d'un délégué suppléant RAO	Adopté
Election d'un délégué titulaire Syndicat de Défense et de Valorisation Forestière	Adopté
Election d'un délégué suppléant Syndicat de Défense et de Valorisation Forestière	Adopté
6. Création des commissions communication et animations	Adopté
7. Bistrot de Pays	
8. Questions diverses	

1. Approbation du PV du conseil municipal du 15 janvier 2024

Approuvé à l'unanimité.

2. Maintien du statut d'adjoint de l'actuelle deuxième adjointe

Mme le Maire expose avoir retiré en début d'année les délégations consenties à Mme Chopin en tant que 2ème adjoint au motif « manque de loyauté flagrant qui entraîne une perte totale de confiance ». Il revient au conseil municipal de statuer sur son maintien en tant qu'adjoint. E Mallet demande une précision sur le motif, Madame le Maire répond qu'elle n'est pas obligée de se justifier.

F Chopin réfute, indique que des désaccords sont apparus au fil du temps, qu'elle a toujours exprimé clairement ses points de vue et que conformément à sa lettre de recours gracieux dont tous les conseillers ont été destinataires la contradiction n'est pas déloyauté. Madame le maire évoque la création d'un collectif.

Demande de vote à bulletin secret selon Article L2121-21 des CGCT :
Pour 5.

Souhaitez vous maintenir F. CHOPIN dans ses fonctions d'adjointe :

OUI : 5 NON : 6 Abstention : 0

F. CHOPIN n'est pas maintenue dans ses fonctions d'adjointe.

3. Détermination du nombre d'adjoint

Proposition de 2 adjoints :

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Composition du nouveau conseil municipal : élection du premier adjoint

Reporté pour non respect du délai de convocation.

5. Révision et élections des délégués aux différents syndicats :

RAO (Syndicat Rhône-Aygues-Ouvèze) :

Titulaire : M. TORTEL : vote à l'unanimité

Suppléant : D. LE CRONC : vote à l'unanimité

Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière

Deuxième Titulaire : M. TORTEL : vote à l'unanimité

Deuxième suppléant : E. MALET : vote à l'unanimité

CCAS

Recherche d'un membre non élu.

6. Désignation des commissions et des référents des différentes commissions.

Commission communication :

Référent : B. LIS : Vote pour 10 – abstention 1

Membres élus : F. CHOPIN - P. PUIGMAL - E. MALET Vote Unanimité

Commission Animations :

Référent : V. ROCHETTE + Membres élus M. TORTEL – S. PUECHLONG Vote Unanimité

7. Bistrot de Pays

Suite à la démission de Mariette ALLEMAND, il est nécessaire d'étudier les conséquences sur la DSP.

Autorisation d'engager l'assistance de l'avocat pour un montant de 936€ TTC.

Vote à l'unanimité

8. Questions diverses

Agenda des réunions et CM en annexe.

F. CHOPIN demande que les élus soient informés des travaux sur la commune : Action Mme le Maire.

F. CHOPIN signale un usage abusif de la borne à eau agricole du Jardijon, il est nécessaire que l'usage soit réservé aux exploitants agricoles. Elle évoque divers problèmes liés à l'usage de cette borne à proximité d'une trame bleue au PLU et qu'il conviendrait de mettre en conformité avec la réglementation. Recherche de solution action : F. CHOPIN.

La séance est levée à 21h17, l'ordre du jour étant épuisé.

Le secrétaire de séance

Bernard LIS



Le Maire,

Chantal FRITSCH

